De suite vigilant sur le projet de la LINO, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 avril 2001, adoptait à l'unanimité la délibération suivante :

Le Conseil Municipal considère inacceptable le projet de liaison expresse entre les autoroutes A6 – A38 et A31 – A39 présenté par les services du Ministère de l'Equipement à l'occasion de la consultation préalable, et s'oppose fermement à sa réalisation.

Le Conseil Municipal dénonce avec force :
- la séparation définitive des secteurs habités de la Commune,
- la superposition des trafics internationaux, nationaux, régionaux et locaux que la nouvelle infrastructure induit dans sa configuration
- les nuisances durables et évolutives
- les risques incontrôlés qui découleraient de cette destination
- le dommage incontestable et irréversible porté à l'environnement et à l'équilibre biologique de la Commune, au cadre de vie de ses habitants et, au-delà, à l'ensemble du secteur ouest de l'agglomération.

Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté que soit étudié, en étroite concertation avec les communes riveraines, un projet maîtrisable de liaison routière intercommunale à deux voies entre la RN71 et la RN74, bien intégré au site, avec pistes cyclables, répondant exclusivement aux stricts besoins locaux, tel que la justification initiale le prévoyait.

Le Conseil Municipal fait connaître son intérêt pour le développement accéléré, sur le territoire de la COMADI, des modes de transports en commun cadencés entre communes périphériques et centre ville et pour le principe du partage de la voirie, susceptibles d'apporter une solution efficace à l'engorgement du trafic urbain et aux effets nuisibles de la pollution atmosphérique.

En conclusion, **le Conseil Municipal** demande de toute urgence la redéfinition complète des objectifs, et par voie de conséquence, des caractéristiques du projet actuel, dans l'esprit des nouvelles politiques de déplacements urbains, de préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Pétition organisée par les habitants de Daix. A l'attention de Mr le Président de la COMADI

Les Daixoises et les Daixois disent **NON !** au projet « ETAT/DDE ».
Nous refusons cette infrastructure autoroutière 2 X 2 voies ses échangeurs démesurés et ses voies de desserte.
Nous refusons l'accumulation des nuisances qui en découleraient.
Nous refusons de voir notre commune irrémédiablement saccagée.

Les familles signataires

s'associent pleinement à la décision de notre municipalité qui a fait un choix courageux en prenant une délibération lors de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2001, contre ce projet autoroutier titanesque et inacceptable.

	NOM	PRENOM	SIGNATURE
FAMILLE			
FAMILLE			
FAMILLE			
FAMILLE			
FAMILLE			
FAMILLE			
FAMILLE			
FAMILLE			